

Foire aux questions



EST-CE ENCORE POSSIBLE POUR UN ÉLÈVE D'ÊTRE EXEMPTÉ DES CONTENUS D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ (ÉD. SEX.)?

NON, sauf pour exception humanitaire.

L'éducation à la sexualité fait maintenant partie des contenus obligatoires et prescrits en CCQ, tout comme la grammaire en français. Si un parent souhaite faire une demande d'exemption, une procédure est élaborée. On vous invite à contacter Caroline Bertrand afin de recevoir un accompagnement des SEJ.

FAUT-IL ENCORE FAIRE APPROUVER PAR LE CÉ LA PLANIFICATION DES CONTENUS D'ÉD. SEX. DANS LE CADRE DES COURS DE CCQ ?

NON.

Les contenus d'éducation à la sexualité en CCQ, tout comme les autres notions de cette matière, n'ont pas à être approuvés par le CÉ. Les enseignants n'ont donc pas à soumettre leur planification pour approbation au CÉ, autre que la planification annuelle.

EST-CE QUE LES FORMATIONS OFFERTES EN CCQ SONT OBLIGATOIRES?

NON.

Les formations ne sont jamais obligatoires. Cela dit, CCQ est un nouveau programme en implantation et le MÉQ nomme l'importance de la formation pour toutes les personnes qui l'enseignent.

Ce n'est donc pas obligatoire, mais **fortement recommandé** !

EST-CE QUE LE PERSONNEL ENSEIGNANT EST TENU DE TRANSMETTRE LES DATES DES ATELIERS D'ÉD. SEX. ?

NON.

Comme pour tout programme pédagogique, outre la planification globale, les dates précises et les activités choisies n'ont pas à être transmises aux parents. En début d'année, ce document d'information peut être envoyé aux parents par la direction.

EST-CE QU'ORGANISME COMMUNAUTAIRE OU UN.E PROFESSIONNEL.LE DE L'EXTERNE PEUT ENSEIGNER UN CONTENU CCQ?

NON.

La visite de partenaires externes ne peut remplacer l'enseignement de contenus, ni le développement des compétences prévus par le PFEQ. Selon les choix pédagogiques des enseignant.es, les partenaires peuvent être invités en classe à titre de complément, d'amorce ou de source d'information pour l'étude d'une réalité culturelle. Toutefois, leur partage doit être ancré dans une séquence pédagogique respectueuse des visées du programme.

EST-CE QUE CCQ EST UN COURS APPROPRIÉ POUR DÉPLOYER DES ACTIVITÉS EN PROMOTION ET PRÉVENTION (PP)?

OUI ET NON.

Il est possible de faire vivre des activités de PP en CCQ, mais pas au détriment des visées du programme. Le matériel qui vise le développement personnel à travers l'acquisition de comportements prosociaux et d'habiletés socioémotionnelles peut être complémentaire à CCQ. Ce dernier vise le développement de la pensée critique, par une démarche sociologique impliquant une posture neutre et non moralisatrice. C'est pourquoi, des programmes comme Moozoom, Hors-piste, Dire mentor ou autre, **ne peuvent pas être utilisés pour enseigner ou évaluer la compétence en CCQ**. Bref, les activités de PP peuvent être un outil en classe, mais ne doivent pas être le seul élément auquel les élèves se réfèrent pour développer leur pensée critique.

QUEL MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE EST APPROUVÉ ?

Pour l'instant, des manuels produits par les maisons d'édition CEC et ERPI-Chenelière sont approuvés (mesure 18012 - valide jusqu'en juin 2026).

Cliquez **ICI** pour consulter la liste du matériel approuvé.

Toutes les ressources éducatives numériques gratuites sont répertoriées sur le **Portail national CCQ**. Vous trouverez aussi d'autres ressources sur le site du CSSTL-CCQ.

QUI PEUT ÊTRE CONTACTER AUX SEJ POUR SOUTENIR LES ÉQUIPES-ÉCOLE EN CCQ?

Andréanne Gagnon, Conseillère pédagogique en CCQ